

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2026_13

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS A MME MARTIN FRANCOISE, ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} avril 2026, il est donné délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Françoise MARTIN, 3^{ème} adjointe, dans les domaines des affaires scolaires et de la petite enfance et notamment :

- le suivi des conditions d'enseignement au sein du groupe scolaire
- les relations avec les enseignants et les parents d'élèves
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- la petite enfance au travers du développement des structures d'accueil et le soutien apporté aux familles

Article 2 : L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence. Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 3 : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Ampliation en sera transmise au Représentant de l'Etat ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à VACHERESSE, le 31 mars 2026

Le Maire



Jean TUPIN-BRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Notifié le

Signature de l'élue :